



Commune de TAIRAPU-EST



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	28/05/2023
Date d'affichage	28/05/2023
Date de séance	03/06/2023

L'an deux mille-vingt-quatre, le- trois du mois de juin à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	22	VIVISH Titaua, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X			X		
Procuration	06	LENOIR Patricia, 2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Absents	05	TERAITETIA Annabella, 3 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Votants	28	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 <sup>ème</sup> Adjoint		X				
Pour	28	DUFOUR Robert, 5 <sup>ème</sup> Adjoint		X				
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
<b>Délibération N°37/2024/CTE</b> <i>Projet d'attribution des subventions de fonctionnement à diverses associations</i>  <i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i>		METUA Pierrot, 8 <sup>ème</sup> Adjoint		X				
		SIE Mario, 9 <sup>ème</sup> Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X				
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Titaua VIVISH	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira		X	Stanly RICHMOND	X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Patricia LENOIR	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X	Mario SIE	X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X				
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
		RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X		
		GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X		
	MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal		X	Rosa CASTANET	X			
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu		X	Anthony JAMET	X			
	TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION**  
**N° 37/2024/CTE**

**OBJET : Projet d'attribution des subventions de fonctionnement à diverses associations.**

**PJ : 1 Tableau récapitulatif des demandes de subvention aux associations pour l'exercice 2024.**

Chaque année, la commune de Taiarapu-Est est un partenaire privilégié des associations qui œuvrent sur son territoire, par le biais de la mise à disposition de moyens matériels et humains.

La commune de Taiarapu-est peut aussi contribuer au bon fonctionnement de ces associations en attribuant des subventions de fonctionnement. Pour cela, les associations demanderesse d'un concours financier déposent leurs dossiers complets au bureau du social de la collectivité, qui après vérification, soumet les demandes à l'avis des élus de la commission municipale n°4 « vie associative ».

Après examen des demandes la commission qui se tiendra le 29 mai, émettra un avis et les membres du conseil-municipal seront sollicités pour donner leur approbation.

Les demandes sont inscrites aux tableaux récapitulatifs annexés à la présente note.

Après validation les subventions feront l'objet de conventions de financement.

Tel est l'objet du projet de délibération.



DELIBERATION N°37/2024/CTE du 03/06/2024

## Attribution des subventions de fonctionnement à diverses associations

### LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du Maire de la Commune.

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française ;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1er mars 2008 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu la délibération n°60/2019/CTE approuvant les modalités de versements des subventions par convention individuelle ;
- Vu le budget primitif 2024 ;
- Vu l'avis de la commission municipale n°4 en date du XX/05/2024 ;
- Vu les demandes des associations ;
- Oui l'exposé du Maire ;

Après avoir délibéré en sa séance du 03/06/2024

**ADOPTE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Est approuvée de la part de la commune, l'attribution de subventions aux associations dans les conditions stipulées en annexes à la présente délibération.

**Article 2 :** Par voie de convention individuelle, le Maire est autorisé à faire mandater les subventions correspondantes, sous réserve du respect des dispositions prévues lesquelles seront imputées au compte 6574 de la section de fonctionnement.

**Article 3 :** Le tribunal administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr).

**Article 4 :** La présente délibération est prise pur servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au Chef de la Subdivision des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

**Anthony JAMET**



Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le

..... 12 Juin 2014

**TABEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024  
à faire validé le 29 mai 2024 à 8h en commission 4 " Vie associative, animations, culture, jeunesse et sports "**

N° DOSSIER	NOM DE L'ASSOCIATION	N° DE TAHITI	MONTANT SOLLICITE	PROJETS	AVIS COM 4	MONTANT OCTROYE
AS-N°01 2024	TDO	C51055	400 000 FCFP	NOERA I RA'AHITI	en attente	
AS-N°02 2024	TAHITIAN MARTIAL SPIRIT	C40967	500 000 FCFP	Tahitian Martial Spirit BJJ CONTEST GI 2024	en attente	
AS-N°03 2024	Association Sportive MAIRE NUI	931246	500 000 FCFP	Course V1 Mémorial Serge HOATUA	en attente	
AS-N°04 2024	Association Polyvalente d'Action socio-judiciaire de Polynésie française	552604	400 000 FCFP	Aide aux victimes d'infractions pénales	en attente	
AS-N°05 2024	CENTRE NAUTIQUE BAIIE DE PHAETON	265777	400 000 FCFP	Budget de fonctionnement pour l'année 2024	en attente	
AS-N°06 2024	Association pour le Développement de l'Atléisme (ADAT)	A75504	100 000 FCFP	Initiation à l'athlétisme pour les enfants de 5 à 10 ans	en attente	
AS-N°07 2024	ASTAMARII TARAVAO	559799	370 000 FCFP	Participation à diverse course de marathon V6 pour l'année 2024 pour représenté au mieux les couleurs de la commune et l'organisation du mémorial Hugo GARBUTT	en attente	
AS-N°08 2024	TEAM TE MANA HOE	C94402	200 000 FCFP	Participer aux courses de compétition V1 V6 organisé par la FTV	en attente	
AS-N°09 2024	ASSOCIATION PUEU NUI VA'VA	485177	500 000 FCFP	Participation à la course du HAWAIIKI NUI V.A.A 2024	en attente	
AS-N°10 2024	ASSOCIATION PETANQUE DE BAIIE PHAETON	C79965	100 000 FCFP	Continuité d'améliorer le boulo-drome et participation aux compétitions pour représenter la Commune	en attente	
AS N°11 2024	ASSOCIATION TAMARII MAIRE NUI NO TAUTIRA	F71502	150 000 FCFP	Participation à la course du HAWAIIKI NUI V.A.A 2024	en attente	
AS-N°12 2024	ASSOCIATION SPORTIVE PUEU	267948	900 000 FCFP	Olympiade de Pueu et Tounou Futsal	en attente	
AS-N°13 2024	ATAAROA MMA	E32274	378 000 FCFP	Achats de matériels ( Rameur et AirBike ) pour meilleur préparation aux compétitions	en attente	
AS-N°14 2024	CLUB TAIARAPU FUTSAL	C50735	150 000 FCFP	Pour la participation à divers Championnat Futsal	en attente	